

---

## Résolution *Eau, Paix, Sécurité*

**Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage**, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

**Considérant** la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies visant à assurer le respect universel et effectif des droits de la personne et des libertés fondamentales ;

**Rappelant** les dispositions du droit international humanitaire relatives à la protection de l'environnement et de la population civile, ainsi qu'à l'accès humanitaire ;

**Considérant** que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'Homme et une composante indissociable d'autres droits de l'Homme, comme le droit à la santé et à l'alimentation ;

**Considérant** la Déclaration du V<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, à Maurice, du 16 au 18 octobre 1993, qui affirme la promotion de la paix et de la sécurité comme fondement de la Francophonie, et la Déclaration de Bamako de 2000 et celle de Saint-Boniface de 2006, encourageant la coopération entre les États et gouvernements membres ainsi qu'entre l'Organisation internationale de la Francophonie et les organisations internationales et régionales pour y parvenir ;

**Convaincus** de l'importance cruciale de l'eau comme source de coopération, facteur de paix, de développement durable, de sécurité et de stabilité, et en tant que facteur de réduction des inégalités sociales et des inégalités de droit, ainsi que de l'importance de l'accès à l'eau dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de la lutte contre la pauvreté, de l'énergie et de la navigation ;

**Convaincus** également de l'importance de l'accès à l'eau pour le renforcement du rôle économique et social des femmes et des filles, qui portent un fardeau disproportionné pour pallier le manque d'accès ;

**Soulignant** qu'une crise globale de l'eau figure parmi les premiers risques mondiaux, compte tenu du déséquilibre croissant entre les ressources disponibles et les besoins, notamment à cause des changements climatiques, et que, par conséquent, la gestion durable des ressources d'eau douce est un défi mondial majeur du 21<sup>e</sup> siècle ;

**Exprimant** notre préoccupation face à la menace grandissante d'une pénurie en eau, qui pourrait affecter plus de la moitié de la population mondiale d'ici 2050, ainsi qu'aux conséquences négatives d'une telle pénurie sur les économies locales et sur la cohésion sociale, avec les risques potentiels de conflits internes ou entre les pays ;

**Rappelant** l'objectif 6 de l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par tous les États membres de l'Organisation des Nations unies, portant sur l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et sur l'assurance d'une gestion durable des ressources en eau, y compris la coopération transfrontalière ;

**Rappelant** la résolution sur les réfugiés et les migrants et celle sur les enjeux de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, toutes deux adoptées lors de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Erevan, en Arménie, en octobre 2015, qui évoquent, respectivement, les multiples causes des déplacements de populations et les conséquences des changements climatiques affectant l'accès à l'eau ;

**Condamnons** l'utilisation de l'eau comme moyen de pression ou arme de guerre dans les conflits internes et internationaux ;

**Exprimons** notre engagement à prévenir les conflits liés à l'eau en assurant l'assainissement, la protection des infrastructures et la distribution pour tous, tout en veillant au respect du droit international et à la prise en considération des dimensions sociales, économiques, culturelles, religieuses, des politiques nationales de gestion de ressources et du service public de l'eau ;

**Saluons** les efforts et initiatives entrepris dans l'espace francophone pour la recherche de partenariats nationaux et internationaux afin de faire de l'eau un domaine privilégié de coopération et encourageons le recours aux instruments du droit international de l'eau, notamment les Conventions de New York et d'Helsinki sur la gestion des eaux transfrontalières ;

**Soutenons** l'initiative sénégalaise d'inscrire dans l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies la thématique *Eau, Paix Sécurité*, afin de poser les jalons d'une réflexion sur la problématique de l'eau, ressource stratégique, facteur de coopération renforcée et d'intégration sous-régionale, régionale et internationale ;

**Affirmons** que l'accès à l'eau et notamment la gestion par bassin, dans le respect du droit international, est un vecteur de paix et constitue un moyen de promouvoir la coopération et la confiance entre les États et gouvernements membres ;

**Affirmons** notre volonté de renforcer la coopération régionale et par bassin versant en matière d'approvisionnement en eau afin d'encourager la bonne gestion de cette ressource ainsi que son utilisation comme instrument de coopération et de paix durables ;

**Nous engageons** à soutenir auprès de l'Assemblée générale des Nations unies le renforcement, à long terme et dans un souci d'efficacité et d'efficience, de la gouvernance mondiale de l'eau ;

**Saluons** le lancement du Panel mondial de haut niveau pour l'eau et la paix et son Groupe d'amis, visant à proposer à la communauté internationale des recommandations en vue de renforcer l'architecture mondiale afin de prévenir et de résoudre les conflits liés à l'eau et de faciliter l'usage de l'eau en tant que facteur de paix, comme l'a rappelé la 2<sup>e</sup> rencontre de ce panel mondial de haut niveau, tenue les 5 et 6 avril 2016, à Dakar ;

**Nous engageons** à relayer les recommandations des panels sur l'eau et à nous associer aux initiatives politiques et diplomatiques existantes pour que la gestion de l'eau bénéficie de l'intérêt requis des politiques gouvernementales dans l'espace francophone ainsi que dans le monde entier, et devienne un instrument de paix ;

**Saluons** la création du groupe conjoint de haut-niveau ONU-Banque mondiale sur l'eau, dont l'objectif est de mobiliser des ressources efficaces pour mettre en œuvre l'Objectif 6, qui vise à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et à assurer une gestion durable des ressources en eau ;

**Invitons** l'Organisation internationale de la Francophonie et les opérateurs directs à travailler de concert avec l'Organisation des Nations unies, sur la base des instruments internationaux mis en place et des panels ainsi qu'avec les autres partenaires internationaux et régionaux et les représentants de la société civile, en vue de contribuer aux efforts de la communauté internationale en faveur de la prévention, de la gestion et de la résolution de conflits liés à l'eau et de promouvoir, aux niveaux national, transfrontalier et intersectoriel, la coopération dans la gestion de l'eau et le partage des bénéfices des infrastructures liées à l'eau, tout en protégeant les services éco-systémiques.